



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E84565

VALABLE JUSQU'AU 14/10/2024

ÉDITÉ LE 21/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2006

Forme juridique : SAS

Capital : 24 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 491942405

Siret : 491 942 405 00029

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4028785

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 562498N1247002 / 001 523902/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 562498N1247002 / 001 523902/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CONSTRUCTIONS BOIS FOURNIER

14 RUE DE LA GARE
21110 COLLONGES LES PREMIERES

Téléphone : 03 80 31 03 72

Fax :

Portable : 06 88 27 04 31

Site Internet : www.charpente-bourgogne.com

E-mail : contact@charpente-bourgogne.com

Responsabilité légale :
FOURNIER BAPTISTE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	20/09/2021
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	20/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/09/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON
BATIMENT LE MAJOR
170 AVENUE JEAN JAURES
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.